

Révision annuelle des tarifs de péage sur les réseaux Sanef et Sapn le 1^{er} février 2023

- Les hausses des tarifs de péage sont de + 4,54 % pour les autoroutes Sanef, et + 4,75 % pour les autoroutes Sapn à compter du 1^{er} février 2023, en application des contrats de concession en vigueur.
 - Ces hausses sont sensiblement inférieures à l'inflation de référence publiée par l'INSEE (6,33 % en octobre 2022).
 - Le groupe Sanef met en place de nouvelles réductions de péage de 40 % pour les trajets réguliers et de 5 % pour les véhicules électriques à compter du 1^{er} février 2023, afin de soutenir le pouvoir d'achat des clients quotidiens de l'autoroute et encourager la mobilité électrique.
-

Issy-les-Moulineaux, le 1^{er} février 2023

Révision annuelle des tarifs de péage le 1^{er} février 2023

Ces hausses de tarif sont principalement fondées sur la prise en compte à hauteur de 70% du taux de l'inflation publié par l'INSEE, le plus élevé depuis 1985, (6,33% à fin octobre 2022) ainsi que sur la répercussion en 2023 du gel tarifaire imposé par l'État en 2015 (0,11 % pour Sanef et 0,10 % pour Sapn).

Pour les réseaux Sanef, la hausse moyenne des tarifs de péage en 2023 sera de 4,54 %.

Pour le réseau **Sapn** s'ajoute une fraction de la hausse du péage contribuant en 2023 au financement des investissements du projet d'autoroute en flux libre Paris-Normandie, soit 0,22%.

La hausse moyenne des tarifs de péage des réseaux Sapn en 2023 sera de 4,75 %.

Le détail des évolutions des tarifs de péage pour chaque classe de véhicule est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.sanef.com/fr/grilles-tarifs-de-peage>

Offre à réduction complémentaire pour les clients réguliers et nouvelle offre pour encourager la mobilité électrique

- **Evolution de l'offre « Fréquence + »** : à compter du 1^{er} février 2023, tout conducteur de véhicule particulier ou de deux-roues, effectuant au moins 10 allers-retours dans le mois sur un même itinéraire, peut bénéficier d'une **réduction de 40 % du tarif de péage** sur l'ensemble de ces trajets sur les réseaux Sanef et Sapn.
- **Nouvelle offre « Electrique + »** : à compter du 1^{er} février 2023, tout conducteur de véhicule électrique particulier peut bénéficier d'une **réduction de 5 % du tarif de péage** pendant toute l'année 2023, sur l'ensemble de ses trajets effectués sur les réseaux Sanef et Sapn s'il détient ou acquiert un badge Bip&Go ; cette remise permet de compenser la hausse moyenne du prix des péages pour ce type de véhicule et correspond au souhait du groupe Sanef d'encourager la décarbonation du trafic autoroutier.

→ Les modalités de ces offres sont en ligne sur le site sanef.com.

Le groupe Sanef

Filiale du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'autoroutes, le groupe Sanef exploite 1 807 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France.

Les 2 400 collaborateurs du groupe se mobilisent chaque jour, 24h/24, pour assurer sécurité et confort à tous leurs clients. Partenaire de l'État et des territoires traversés par ses réseaux, le groupe s'engage pour favoriser les nouvelles mobilités, promouvoir la sécurité routière et lutter contre le réchauffement climatique.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go.

www.groupe.sanef.com

Contact Presse :

Julie DRAMARD

Responsable Communication Corporate
Tel : 06 69 58 27 38

Email : julie.dramard@sanef.com

